

Étude réalisée le : 10/04/2019

Cabinet : ACS ASSURANCE on line
Adresse : 22 RUE DE DUNKERQUE

Code Postal : 11400

Ville : CASTELNAUDARY

Tél. : 0468718720

Fax :

E-mail : acs.assu@gmail.com

N° ORIAS : 18001486 N° RCS : 835306473

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce devis personnalisé le détail des prestations choisies ainsi que les tarifs associés à votre profil et à vos souhaits.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Sincères salutations,

Votre interlocuteur

MOUHIB Alex 09 72 58 25 76



## Devoir de conseil

Cette étude personnalisée est établie conformément aux articles L. 520-1-II et R. 520-2 du Code des Assurances et a pour objectif de définir vos besoins afin de vous proposer le contrat le plus adapté à votre situation. Ce devis est valable 30 jours et ne constitue en aucun cas le contrat d'assurance. Les tarifs fournis sur ce document sont calculés à titre indicatif, sous conditions d'acceptation par Néoliane Santé & Prévoyance.

#### Vos besoins en cas d'hospitalisation

Je souhaite que ma complémentaire santé ne prenne pas en charge les dépassements d'honoraires ou l'intégralité des prestations de confort.

Vos besoins pour vos frais en dentaire

Mes besoins dentaires sont courants (détartrage, soins de caries, etc.) et ne nécessitent pas de prises en charge importantes sur les prothèses dentaires ou l'orthodontie.

Vos besoins pour vos dépenses en optique

L'optique est un poste de dépense qui me concerne et une prise en charge entre 75 € et 125 € par an me suffit.

Vos besoins pour vos frais de soins courants (consultation \ pharmacie)

Mes besoins en consultations sont faibles et les médecins que je consulte pratiquent très peu de dépassements d'honoraires.

Nous insistons sur l'importance et l'exactitude des réponses que vous pourrez donner aux questions lors de la souscription du contrat. Toute fausse déclaration peut entraîner une annulation du contrat et l'absence de couverture en cas de sinistre.

### Informations générales

Nous sommes intermédiaire en assurances, exerçant sous le statut de Courtier, immatriculé à l'ORIAS N°09 050 488. Vous trouverez ces informations sur le site de l'ORIAS à l'adresse suivante : www.orias.fr. Notre cabinet exerce selon les dispositions prévues à l'article L. 520-1-II du Code des assurances, cela veut dire que le contrat que nous vous proposons est issu des organismes assureurs partenaires de notre cabinet. Vous pouvez obtenir leur nom sur simple demande auprès de notre cabinet.

### En cas de réclamation

Dans un premier temps, nous vous recommandons de contacter notre cabinet aux coordonnées fournies sur ce document. Vous avez également la possibilité de contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à l'adresse suivante : 4 place de Budapest – 75436 Paris CEDEX 09. Les informations recueillies sont nécessaires à l'appréciation et au traitement de votre demande d'assurance et les informations administratives peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, de rectification de toutes les informations figurant sur les fichiers qui vous concernent en adressant, par écrit, votre demande à notre cabinet.

#### **Votre solution Néoliane :**

Au vu des besoins que vous avez exprimés au terme du présent diagnostic, nous vous recommandons de souscrire la garantie

### Neoliane Equilibre, Neoliane Equilibre

Vous trouverez sur ce devis un projet personnalisé détaillé présentant la garantie avec la cotisation mensuelle et les points forts de la garantie proposée.

🗸 Je reconnais avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à l'adhésion au contrat d'assurance proposé ci-dessous, et avoir reçu une information sur l'étendue, la définition des risques et des garanties proposées.

✓ Je déclare être résidant fiscal en France.

Néoliane SANTÉ & PRÉVOYANCE

Civilité : Monsieur

Nom :FRANCESCHI JEAN Prénom : FRANCESCHI JEAN

Adresse: r?sid Gravona bat B1 RUE DES ROMARINS

Code Postal : 20090 Ville : AJACCIO

Tél:

E-mail :FRANCESCHI.JEAN@orange.fr

Neoliane Equilibre			
--------------------	--	--	--

Date d'effet souhaitée 0 1 0 1 2 0 2 0 1

175.04 € TTC /mois

pour 2 personne(s)

COMPLÉMENTAIRE S	<b>NÉOLIANE</b> ÉQUILIBRE									
Sélection de la	X FORMULE 1	□ FORMULE 2	☐ FORMULE 3	☐ FORMULE 4	☐ FORMULE 5	□ FORMULE 6				
Sélection du r	□ RENFORT BIEN-ÊTRE			☐ RENFORT BIEN-ÊTRE +						
Bénéficiaires			Date de na	nissance	Régime d'assurance maladie					
FRANCESCHI JEAN FRANCESCHI JEAN			1937		RETRAITE_SALARIE					
Conjoint			1944		SANS_EMP	LOI				
Enfant 1										
Enfant 2										
Enfant 3										
Enfant 4										
Enfant 5										
			Catista	tion mensuelle	175.04					

Les cotisations sont calculées sur les tarifs en vigueur et valables jusqu'au 31/12/2019. Elles peuvent évoluer au 1\* janvier de chaque année conformément à la notice d'information du contrat et des statuts de l'Association GPST, et sous réserve des évolutions de la réglementation de la Sécurité Sociale en matière de remboursements. (Tarif Réf : 2/012)

## **DES GARANTIES AU MEILLEUR TARIF**

Néoliane **ÉQUILIBRE** répond à vos attentes et vos besoins en proposant des réductions pour tous les profils : couples (-7 %), familles\* (-10 %), gratuité du 3ème enfant\*\*, travailleurs indépendants (-10 %).





\* Si au moins 1 enfant (y compris famille monoparentale)

\*\* 3ème enfant uniquement

## **DES GARANTIES POUR TOUS LES PROFILS**

Vous avez la possibilité d'ajouter les packs "Bien-Être" ou "Bien-Être +" à votre formule pour bénéficier de remboursements en médecine naturelle, chambre particulière et cure thermale.

### **BONUS FIDÉLITÉ**

Votre fidélité est récompensée avec Néoliane ÉQUILIBRE! Vos garanties en hospitalisation, dentaire et sur des prestations diverses seront augmentées dès la 2ème année d'adhésion.

### **TIERS PAYANT NATIONAL**

Avec près de 9 millions de bénéficiaires, le réseau Viamedis vous dispense d'avance de frais chez de nombreux professionnels de santé, soit plus de 180 000 accords sur tout le territoire français.



## **TABLEAU DES GARANTIES NÉOLIANE ÉQUILIBRE**

Adhésion possible à partir de 18 ans et jusqu'à 89 ans

Les tableaux de prestations comprennent le remboursement du Régime Obligatoire et sont exprimés en % de la base de remboursement des Régimes Obligatoires (RO).

is de séjour (y compris maternité) (1) fait journalier hospitalier (2) is det séjour et honoraires en rééducation fonctionnelle, convalescence ite à hospitalisation) en SSR*** (1) (3) irurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou PTAM-CO* (ATM – ADC hors dentaire – ADE)  à compter de la 2e année d'adhésion : à compter de la 3e année d'adhésion et suivantes :	100%	EQ2	EQ3	EQ4	EQ5	EQ6		
is det séjour et honoraires en rééducation fonctionnelle, convalescence ite à hospitalisation) en SSR*** (1) (3) irurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou PTAM-CO* (ATM – ADC hors dentaire – ADE)  à compter de la 2e année d'adhésion : à compter de la 3e année d'adhésion et suivantes :	Frais réels	120% Frais réels	140% Frais réels	165% Frais réels	190% Frais réels	215% Frais réel		
irurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou PTAM-CO* (ATM – ADC hors dentaire – ADE)  à compter de la 2e année d'adhésion : à compter de la 3e année d'adhésion et suivantes :	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
à compter de la 3e année d'adhésion et suivantes :	100%	120%	140%	165%	190%	215%		
a compter de la 3e année d'adnesion et suivantes :	120%	140%	160%	185%	210%	235%		
	140%	160%	180%	205%	230%	255%		
rurgie et anesthésie (y compris maternité) pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou PTAM-CO* (ATM – ADC hors dentaire – ADE)	100%	100%	120%	145%	170%	195%		
is de transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
SPITALISATION SECTEUR NON CONVENTIONNÉ								
is de séjour (y compris maternité) (1)	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
fait journalier hospitalier (2)	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
irurgie et anesthésie (y compris maternité – hors chirurgie dentaire) NTAIRE	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
A partir du 1er janvier 2020 - Réforme 100% Santé	7éi	ro reste à cha	rge dans la li	imite du nani	er 100% Sant	é(6)		
ns dentaires, Inlays-Onlays et parodontologie remboursés par le RO DE – ADA – ADC dentaire – ADI – ATM – AXI – INO – END – TDS)	100%	100%	125%	150%	175%	200%		
thèses dentaires, Inlay-Core, implantologie et orthodontie remboursés par le RO M – PAR – PFC – PFM – RPN – PDT – ICO – IMP) et (TO – ORT)	100%	150%	175%	200%	225%	250%		
à compter de la 2e année d'adhésion :	125%	175%	200%	225%	250%	275%		
à compter de la 3e année d'adhésion et suivantes :	150%	200%	225%	250%	275%	300%		
fond dentaire (5)	illimité	400€	500€	600€	700€	800€		
TIQUE ACCEPTÉE OU REFUSÉE PAR LE RO (6)								
💃 À partir du 1er janvier 2020 - Réforme 100% Santé	Zéı	ro reste à cha	irge dans la li	imite du pani	er 100% Sant	:é <sup>(6)</sup>		
nture et verres (équipement)*** :								
quipement à verres simples ou équipement avec un verre simple et un verre omplexe ou très complexe	100%	100%	100%	125€	150€	175€		
quipement avec des verres complexes ou très complexes	100%	100%	100%	200€	225€	250€		
ntilles (par an)	100%	100%	100%	50€	75€	75€		
NSULTATION ET PHARMACIE								
armacie	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
decins généralistes ou spécialistes pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	125%	125%	150%	175%	200%		
decins généralistes ou spécialistes pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*	100%	100%	105%	105%	105%	105%		
xiliaires médicaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
es techniques médicaux (adhérents ou non à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO*) (ATM – ADC hors dentaire – ADA)	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
alyses – Actes de biologie	100%	100%	100%	100%	100%	125%		
agerie Médicale pour les médecins adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (ADI – ADE)	100%	100%	100%	100%	100%	125%		
agerie Médicale pour les médecins non adhérents à l'OPTAM ou l'OPTAM-CO* (ADI – ADE)	100%	100%	100%	100%	100%	105%		
othèses et appareillages (petit appareillage et accessoires)	100%	100%	100%	100%	100%	125%		
à compter de la 2e année d'adhésion :	Néant	Néant	Néant	125%	125%	150%		
BONUS FIDÉLITÉ  à compter de la 2e aintee d'adriesion : à compter de la 3e année d'adriesion et suivantes :	125%	125%	125%	150%	150%	175%		
À partir du 1er janvier 2021 - Réforme 100% Santé					er 100% Sant			
othèses orthopédiques, auditives, capillaires, mammaires et grand appareillage	100%	100%	100%	100%	100%	125%		
RVICES								
ai d'attente	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
estionnaire de santé	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance	45 € / jour							
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL) fait Chambre particulière <sup>(a)</sup>		20 € / séance, limité à 3 actes / an						
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL)		20	€ / séance, lin	nité à 3 actes /	an			
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL) fait Chambre particulière <sup>(a)</sup>		20	€ / séance, lin	nité à 3 actes /	an			
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a) fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a)		20	60 €	/ jour	an			
rs payant national — Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a) fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a) fait frais accompagnant (Tv, lit, repas) (a)		20	60 € 15 €	/ jour / jour	an			
rs payant national — Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a) fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL) fait Chambre particulière (a) fait frais accompagnant (Tv, lit, repas) (a) fait pharmacie non remboursée par le RO		20	60 €	/ jour / jour	an			
rs payant national — Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait frais accompagnant (Tv, lit, repas) (a)  fait frais accompagnant en on remboursée par le RO  fait médecines naturelles (ostéo, chiro, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, téticien, micro kiné, podologue)			60 € 15 € 30 €	/ jour / jour / an é à 3 séances /				
rs payant national – Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait frais accompagnant (Tv, lit, repas) (a)  fait frais accompagnant en remboursée par le RO  fait médecines naturelles (ostéo, chiro, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, téticien, micro kiné, podologue)  re thermale			60 € 15 € 30 € / séance limit	/ jour / jour / an é à 3 séances / t de 100 € / an				
rs payant national — Remboursements automatisés (télétransmission) sistance  CK BIEN-ÊTRE (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait médecines naturelles (Ostéopathie, Chiropractie, Homéopathe, Acupuncteur, turopathe, Etiopathie, Diététicien, Microkinésithérapie, Podologue)  CK BIEN-ÊTRE+ (OPTIONNEL)  fait Chambre particulière (a)  fait frais accompagnant (Tv, lit, repas) (a)  fait frais accompagnant en on remboursée par le RO  fait médecines naturelles (ostéo, chiro, homéopathe, acupuncteur, naturopathe, étiopathe, téticien, micro kiné, podologue)			60 € 15 € 30 €	/ jour / jour / an é à 3 séances / t de 100 € / an / an				

(a) Prise en charge par an et par bénéficiaire, pour une durée limitée à 30 jours. La chambre particulière et le lit accompagnant ne sont pas pris en charge dans les élablissements ou services suivants : psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie, maisons de réductation, de repor, de comalessence, soins de suite et de réadaptation (SSR). Aucun délat d'attente pour toutes les formules. Aucun questionnaire médical.

Aucun deil d'attente pour fortes les formules.

Al l'exclusion du forfait optique (monture + verres), vos forfaits sont valables par année civile d'adhésion et par assuré, ils ne sont pas cumulables d'une année sur l'aufre. Vos remboursements sont timiles au mortant de la dépense réelle en Euro. (Contrat responsable en application de la loi N° 2004-810 du 13 audit 2004) — Phos parcours de sons, la majoration du tichet moderatur, et la franche de 6 ét ainsi que les franchiess sur les boiles de médicaments, les actes paraméticaux et les transports sanitaires prévues à l'art. L'322-2 du Code de la Sécurité sociale ne sont pas pris en charge conformément au dérent N° 2005-1226 du 29 septembre 2005. Sauf mention contraire, seuels les prestations ayant données lieu à un remboursement du régime obligatoire ouvrent droit à un remboursement complémentaire. Hors parcours de soins ou en l'absence de déclaration à la Sécurité sociale du choix de son médicin traitant, il convient der retire aux mondraits exprinés o-desseus la majoration du Ticket Modérateur prévue par les textes et en vigueur à la date des soins. Ce montant d'honories peut en aucun cas faire l'ôtjet d'un remboursement en concernent que les prestations acceptées par la Sécurité sociale et le secteur conventionné.

(1) Garantie à hauteur de la garantie pendant une durée limitée de 10 jours par an et par assuré pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimiles, 60 jours par an et par assuré en néducation fonctionnelle et SSP\*\*\*, puis réduite à 100 % du tart de responsabilité.

Les limités - SONT les CALLS des garanties pour ce provoit :

les séjours et préventionaie, en Instituts Médico Pédagogiques, en unités de soins longs séjours (USLD), en établissements d'hébergement pour personness dijes.

personnes âgées.
- les soins effectués à des fins esthétiques, les cures de toutes natures (sauf celles prises en charge dans le cadre de la garantie « Cures thermales remboursées par la Sécurité Sociale), la thalassothérapie.

(3) La chambre particulier n'est sparse en charge.

(4) Au-deà du pisiond, la garantie est réduite à 100% du tarif de responsabilité.

(5) Las fraitais poliques incluer le list per prése en charge.

(4) Au-deà du pisiond, la garantie est réduite à 100% du tarif de responsabilité.

(5) Les fortals orbiques incluer le list loiste moderateur. Pour l'ensemble des formules, à l'exception des formules 1, 2 et 3, la prise en charge est limitée à un équipement (deux verres et une montrure) par période de deux ans, sauf pour un mineur ou en cac d'évolution de la vue où la période est réduite à un an. Le fortial taintibué pour la montrure ne pourrup asse excéder 150 en 2019. A partir du 1 er janvier 2020 et conformément à la reforme 100% Santé, le

forfait attribué pour les montures sera plafonné à 100 € dans le cadre d'un équipement de classe B et ne pourra pas excéder 30€ pour un équipement tortal attribué pour les montures sera plationné à 100 c dans le cadre d'un équipement de classe 8 de ne pourra pas excéder 30t pour un déquipement de classe 1,00% santés prévoit des vernes et des montures aux prix limités (30¢ pour les montures), sans reste à charge pour les assurés (équipements de classe A). Les assurés peuvent toujours choisir des équipements différents, aux prix libres (équipements de classe B). Dans ce deuxième cas, le remboursement des montures sera plationné à 100€. L'assuré peut choisir des vernes sans reste à charge (classes A) avec des montures de prix libre (classe B, remboursement plation à 100€. L'assuré peut choisir des vernes sans reste à charge rour le libre (classe B, remboursement plation à 100€. L'assuré peut choisir des vernes sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les

aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement à partir du 1 en janvier 2019, Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi. \*OPTAM : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

"OPTAM: Option Pratique larifate Maltisse
OPTAM: Option Pratique larifate Maltisse Chirurgie Obstétrique
"Verres simples: verres simple foyer dont la sphère est comprise entre - 6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries.
Verres complexes: verres simple foyer dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à
veres mutiflicacu ou progressifs verres rès complexes: verres mutiflicacux ou progressifs sopheroi, principes dont la sphère est hors zone de - 8,00 à +
8,00 dioptries ou à verres mutiflicaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de - 4,00 à + 4,00 dioptries.

\*\*\* SSR = Etablissement de soins de suite et de réadaptation

Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) :

Classinication Commune des Acte ADC : Actes de chirurgie ADA : Actes d'anesthésie ADI : Actes d'imagerie ADE : Actes d'échographie ATM : Actes Techniques Médicaux AXI : Prophylaxie bucco-dentaire END : Actes d'endodontie

INO : Actes inlay-onlay ORT : Orthodortie médecin PAR: Prothèses amovibles définitives résine PAM: Prothèses amovibles définitives métalliques PCC : Prothèses fixes céramiques TDS : Paradontologie TO : Orthodortie RPN : Réparation sur prothèses



Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en dentaire, optique et pour les aides auditives. Cette réforme est définie par décret et débutera progressivement à partir du 1er janvier 2019. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ces paniers, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.

GARANTIES INCLUSES DANS LE PANIER 100% SANTÉ	REMBOURSEMENT SUR TOUTES LES FORMULES	COMPOSITION DU PANIER	ENTRÉE EN VIGUEUR
OPTIQUE			
Monture Verres	Au maximum de 100€ (1)  Entièrement remboursé	<ul> <li>Monture respectant les normes européennes, avec un prix inférieur ou égal à 30€ (classe A). Chaque opticien aura au minimum 17 modèles différents de montures adultes «100% santé» en deux coloris différents;</li> <li>Verres traitant l'ensemble des troubles visuels;</li> <li>Amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet obligatoires.</li> </ul>	À partir de janvier 2020
DENTAIRE		pear one. Too tayaron, a attended a surger of the surger o	
Soins dentaires (y compris chirurgie dentaire), Inlays-Onlays Inlay-Core Prothèses dentaires	Entièrement remboursé	-Couronnes céramiques monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1er prémolaire) ; couronnes céramiques monolithiques zircones (incisives et canines) ; couronnes métalliques toutes localisations ; - Inlays core et couronnes transitoires ; - Bridges céramo-métalliques (incisives et canines) ; bridges full zircon et métalliques toutes localisations ; prothèses amovibles à base de résine.	Progressif à partir de janvier 2020
AIDES AUDITIVES			
Prothèses auditives	Entièrement remboursé	<ul> <li>Tous les types d'appareils sont concernés : contour d'oreille classique ; contour à écouteur déporté ; intra-auriculaire ;</li> <li>Au moins 12 canaux de réglages (ou dispositif de qualité équivalente pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif ; système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB;</li> <li>4 ans de garantie ;</li> <li>Au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruits de vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptives, bande passante élargie ≥ 6000 Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.</li> </ul>	À partir de janvier 2021

<sup>(</sup>¹¹) Le panier «100% santé» prévoit des verres et des montures aux prix limités (30€ pour les montures), sans reste à charge pour les assurés (équipements de classe A). Les assurés peuvent toujours choisir des équipements différents, aux prix libres (équipements de classe B). Dans ce deuxième cas, le remboursement des montures sera plafonné à 100€. L'assuré peut choisir des verres sans reste à charge (classe A) avec des montures de prix libre (classe B, remboursement plafonné à 100€.

LES DATES «CLÉS» DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU DISPOSITIF *					
DÈS 2019	<ul> <li>- Les tarifs du panier «100% santé» seront plafonnés en audiologie (dès janvier) et en dentaire (dès avril).</li> <li>- Le remboursement des aides auditives (Sécurité sociale + complémentaire) augmentera de 100€.</li> <li>- Au total, le reste à charge pour les assurés diminuera de 200€ en moyenne pour les aides auditives (audioprothèses).</li> </ul>				
DÈS 2020	<ul> <li>L'offre «100% santé» sera garantie en optique ainsi que pour une partie du panier dentaire.</li> <li>Pour les aides auditives, le plafond des tarifs sera abaissé de 200€ et le remboursement «Sécurité sociale + complémentaire» augmenté de 50€, soit un gain de reste à charge de 250€ en moyenne.</li> </ul>				
DÈS 2021	L'offre «100% santé» sera garantie pour le reste du panier dentaire, ainsi que pour les aides auditives.				

<sup>\*</sup> source: dossier presse du gouvernement du 13 juin 2018

ENT	EC	1	EO	2	EC	3	EO	4	EQ 5		EQ 6	
40€	24€	16€	30,25€	9,75€	30,25€	9,75€	36,50€	3,50€	Remboursement intégral			ursement egral
350€	35	0€	350€		350€		200€	150€	225€ 125€		250€	100€
28,92 €									Remboursement intégral		Remboursement intégral	
320 €	144€	176€	216€	104€	252€	68€	288€	32€	Remboursement intégral			
860€	387€	473€	580 €	280€	677,25€	182,75€	774€	86€				ursement egral
000 C	459€	441€	550,80€	349,20€	642,60€	257,40€	757,35€	142,65€	872,10€	27,90€		ursement egral
	350€ 28,92€ 320€	40€ 24€  350€ 35  28,92€ Rembou inté  320€ 144€  860€ 387€	40€ 24€ 16€  350€ 350€  28,92€ Remboursement intégral  320€ 144€ 176€  860€ 387€ 473€	40€ 24€ 16€ 30,25€  350€ 350€ 350  28,92€ Remboursement intégral Rembourinté  320€ 144€ 176€ 216€  860€ 387€ 473€ 580€	40€ 24€ 16€ 30,25€ 9,75€  350€ 350€ 350€  28,92€ Remboursement intégral Remboursement intégral  320€ 144€ 176€ 216€ 104€  860€ 387€ 473€ 580€ 280€	40€       24€       16€       30,25€       9,75€       30,25€         350€       350€       350€       35         28,92€       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral         320€       144€       176€       216€       104€       252€         860€       387€       473€       580 €       280€       677,25€	40€ 24€ 16€ 30,25€ 9,75€ 30,25€ 9,75€  350€ 350€ 350€ 350€  28,92€ Remboursement intégral Remboursement intégral Remboursement intégral 860€ 387€ 473€ 580€ 280€ 677,25€ 182,75€	40€       24€       16€       30,25€       9,75€       30,25€       9,75€       36,50€         350€       350€       350€       200€         28,92€       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral         320€       144€       176€       216€       104€       252€       68€       288€         860€       387€       473€       580 €       280€       677,25€       182,75€       774€	40€ 24€ 16€ 30,25€ 9,75€ 30,25€ 9,75€ 36,50€ 3,50€  350€ 350€ 350€ 200€ 150€  28,92€ Remboursement intégral Remboursement intégral Remboursement intégral Remboursement intégral sintégral sintégra	40€       24€       16€       30,25€       9,75€       30,25€       9,75€       36,50€       3,50€       Rembour inté         350€       350€       350€       200€       150€       225€         28,92€       Remboursement intégral       Remboursement intégral </td <td>40€       24€       16€       30,25€       9,75€       30,25€       9,75€       36,50€       3,50€       Remboursement intégral         350€       350€       350€       200€       150€       225€       125€         28,92€       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral         320€       144€       176€       216€       104€       252€       68€       288€       32€       Remboursement intégral         860€       387€       473€       580 €       280€       677,25€       182,75€       774€       86€       Remboursement intégral</td> <td>40€       24 €       16 €       30,25 €       9,75 €       30,25 €       9,75 €       36,50 €       3,50 €       Remboursement intégral       Remboursement intégral</td>	40€       24€       16€       30,25€       9,75€       30,25€       9,75€       36,50€       3,50€       Remboursement intégral         350€       350€       350€       200€       150€       225€       125€         28,92€       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral       Remboursement intégral         320€       144€       176€       216€       104€       252€       68€       288€       32€       Remboursement intégral         860€       387€       473€       580 €       280€       677,25€       182,75€       774€       86€       Remboursement intégral	40€       24 €       16 €       30,25 €       9,75 €       30,25 €       9,75 €       36,50 €       3,50 €       Remboursement intégral       Remboursement intégral

## Assurance Complémentaire Santé

Document d'information sur le produit d'assurance

Produit conçu par **NEOLIANE SANTÉ & PRÉVOYANCE** (intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS N°09 050 488) et assuré par PREPAR-IARD, entreprise d'assurance immatriculée en France, régie par le Code des assurances, n° SIREN 343 158 036..

Assisteur : Filassistance, entreprise de droit français régie par le Code des assurances, n° SIREN 433012689 Produit : **NEOLIANE EQUILIBRE** 

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.

Toutes les informations contractuelles et précontractuelles sur le produit NEOLIANE EQUILIBRE sont fournies au client dans d'autres documents et, notamment, dans le tableau de garantie s ci-joint, qui détaille le niveau des remboursements.

## De quel type d'assurance s'agit-il?

Le produit NEOLIANE EQUILIBRE est un produit d'Assurance Complémentaire Santé.

En cas d'accident, de maladie ou de maternité, il est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires, après l'intervention de son régime obligatoire d'assurance maladie et, dans certains cas, des frais non remboursés par ce dernier.

Le produit NEOLIANE EQUILIBRE est « responsable » car il respecte les obligations et interdictions de prise en charge fixées par la législation. Il est également « solidaire » car il ne prévoit pas de questionnaire d'état de santé et son tarif ne dépend pas de l'état de santé de l'assuré.



## Qu'est ce qui est assuré ?

Les remboursements de frais couverts par l'assurance ne peuvent pas être plus élevés que les dépenses engagées. Ils sont soumis à des plafonds qui varient en fonction de la formule et par conséquent une somme peut rester à votre charge. Les plafonds figurent au tableau des garanties ci-joint.

#### LES GARANTIES SYSTEMATIQUEMENT PREVUES:

- Hospitalisation secteur conventionné: Frais de séjour, Forfait journalier hospitalier, Honoraires, Chirurgie et anesthésie, Frais de transport.:
- Hospitalisation secteur non conventionné: Frais de séjour, Forfait journaliser hospitalier, Chirurgie et anesthésie;
- ✓ Dentaire: Soins dentaires, inlays-onlays, parodontologie, prothèses dentaires, inlay-core, implantologie et orthodontie remboursés par le Régime Obligatoire, Plafond dentaire;
- Optique acceptée ou refusée par le RO: Monture et verres (équipement), lentilles;
- Consultation et Pharmacie, Médecins généralistes ou spécialistes, Auxiliaires médicaux, Actes techniques médicaux, Analyses/Actes de biologie, Imagerie Médicale;
- Prestations diverses: Prothèses et appareillages (petit appareillage et accessoires), Prothèses orthopédiques, auditives, capillaires, mammaires et grand appareillage.

#### **LES GARANTIES OPTIONNELLES:**

Hospitalisation secteur conventionné: Chambre particulière, Frais accompagnant (Tv, lit repas);

Consultation et Pharmacie: Forfait pharmacie non remboursée par le RO, Forfait médecines naturelles, Cure thermale, Forfait prothèses orthopédiques, Forfait prothèses auditives.

#### LES SERVICES SYSTEMATIQUEMENT PREVUS

- Tiers Payant, via le réseau Viamedis (dispense d'avance de frais chez de nombreux professionnels de santé);
- ✓ Espace client

#### LES GARANTIES D'ASSISTANCE :

 Assistance en cas d'événements traumatisants, d'immobilisation, d'hospitalisation, de chimio/radiothérapie, de perte d'autonomie ou de décès.

« Les garanties précédées d'une coche systématiquement prévues au contrat ».



## Qu'est ce qui n'est pas assuré?

- Les soins reçus en dehors de la période de validité du contrat ;
- Les indemnités versées en complément de la sécurité sociale en cas d'arrêt de travail ;
- Les traitements ou interventions chirurgicales dans un but de rajeunissement ou esthétique
- Les cures d'amaigrissement, de sommeil, de désintoxication ou les séjours en institut médico-pédagogique et établissements similaires.
- Forfait journalier hospitalier: sont exclus: les séjours en gérontologie, en instituts médico pédagogiques, une unité de soins longs séjours, en établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les soins effectués à des fins esthétiques, les cures de toutes natures (sauf celles prises en charge dans le cadre de la garantie « Cures thermales remboursées par la Sécurité Sociale »), la thalassothérapie.

Cette liste n'est pas exhaustive.



## Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

#### PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT RESPONSABLE

- La participation forfaitaire de 1€ et les franchises sur les boites de médicaments, actes paramédicaux et transport ;
- La majoration du ticket modérateur et les dépassements d'honoraires si les dépenses de santé sont réalisées en dehors du parcours de soins ;
- Les dépassements d'honoraires au-delà de la limite fixée réglementairement pour les médecins n'adhérant pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée.

#### **AUTRES EXCLUSIONS**

- Les frais de séjour : garantit à la hauteur de la garantie pendant une durée limitée de 10 jours par an et par assuré pour les établissements et services de psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, 60 jours par an et par assuré en rééducation fonctionnelle.
- Chambre particulière et lit accompagnant dans les établissements ou services suivants : psychiatrie, neuropsychiatrie et assimilés, cures de désintoxication en cas d'alcoolisme ou de toxicomanie, maisons de

rééducation, de repos, de convalescence, soins de suite et de réadaptation (SSR).

#### PRINCIPALES RESTRICTIONS

- Chambre particulière et lit accompagnant : prise en charge dans la limite de 30 jours par an et par bénéficiaire :
- Forfait journalier hospitalier: ne sont pas pris en charge les séjours en gérontologie, en Instituts Médico
- Pédagogiques, en unités de soins longs séjours (USLD), en établissements d'hébergement pour personnes âgées...;
- Optique: Prise en charge limitée à un équipement tous les deux ans, réduite à un an pour en mineur ou en cas d'évolution de la vue:
- **Dentaire :** Plafond dentaire entre 700 et 800 euros sur les formules les plus élevées.

Cette liste n'est pas exhaustive.



## Où suis-je couvert?

- ✓ En France et à l'étranger ;
- Dans le cas où les soins ont été dispensés à l'étranger, le remboursement se fait sur la base de remboursement du régime d'assurance maladie obligatoire français, quelle que soit la dépense engagée.



## Quelles sont mes obligations?

#### Sous peine de suspension des garanties

#### A la souscription du contrat :

- Remplir avec exactitude et signer la demande d'adhésion ;
- Résider en France métropolitaine
- Etre adhérent(e) à l'Association Groupement pour la Prévoyance et la Santé pour Tous
- Avoir 18 ans minimum et 89 ans maximum à la souscription
- Relever du régime Obligatoire français
- Fournir tout document justificatif demandé par l'assureur
- Régler la cotisation indiquée au certificat d'adhésion.

#### En cours de vie du contrat :

Informer l'assureur des évènements suivants, dans les 15 (quinze) jours qui suivent leur connaissance : changement d'état civil, cessation ou changement d'affiliation au Régime Obligatoire, changement de domicile, départ hors de France métropolitaine, cessation de qualité d'ayant droit, changement de profession ou une cessation d'activité professionnelle.

Ces changements peuvent dans certains cas entrainer la modification du contrat et de la cotisation.

- Faire parvenir tous documents justificatifs nécessaires au paiement des prestations prévues au contrat;
- Faire parvenir les demandes de remboursements à l'assureur dans un délai maximum de 2 ans suivant la date de remboursement des soins de votre Sécurité sociale.



### Quand et comment effectuer les paiements?

Les cotisations sont payables d'avance annuellement, à la date indiquée dans le contrat.

Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (Mensuel, Trimestriel ou Semestriel).

Les paiements peuvent être effectués mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement. Le prélèvement automatique est obligatoire pour les prélèvements mensuels.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La date d'effet du contrat est fixée d'un commun accord et est indiquée au Certificat d'adhésion. Cette date est toujours postérieure à la date de la demande d'adhésion. En cas de vente à distance ou de démarchage à domicile, l'assuré dispose d'un délai de renonciation de 14 jours, qui commence à courir à compter de la date de conclusion de l'adhésion, ou à compter du jour où l'adhérent reçoit l'ensemble de la documentation contractuelle (si cette dernière date est postérieure à la date de conclusion de l'adhésion). Le contrat est conclu pour une durée initiale d'un an. Passé cette première année, il se renouvelle ensuite au 1er janvier de chaque année, par tacite reconduction. La couverture prend fin au jour de la résiliation du contrat quelle qu'en soit la cause et quelle que soit la partie qui en est à l'origine.



## Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez mettre fin au contrat :

- Pour la première année d'adhésion : en envoyant une demande par courrier ou par mail deux mois au moins avant la date d'échéance anniversaire ;
- Pour les années suivantes : en envoyant une demande par courrier ou par mail au moins deux mois avant le 1er janvier.
- En cas de modification de votre situation personnelle ou professionnelle ayant une influence directe sur les risques garantis.
- En cas de révision des cotisations ou des garanties, en nous adressant une demande dans les 30 jours qui suivent la date de notification de la modification.

Référence: 09/2018



# RÉCAPITULATIF DES OFFRES CHOISIES

NOM(S) PRODUIT(S)	TARIF(S)
Neoliane Equilibre	175,04 €